



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 41555

Texte de la question

M. Bernard Accoyer attire l'attention de Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire sur l'évolution des budgets affectés à l'éducation sanitaire et sexuelle en milieu scolaire. La récente décision d'autoriser la distribution du Norlelvo dit « pilule du lendemain » dans les écoles pourrait contribuer à déresponsabiliser les adolescents et à attribuer à l'éducation nationale un rôle et une responsabilité qui incombent normalement aux parents. L'importance de la formation et de la prévention doit donc prendre une dimension accrue, notamment par une plus grande place laissée à l'éducation sanitaire et sexuelle et par une augmentation du nombre de médecins scolaires et d'infirmières. Il lui demande l'évolution des budgets affectés à l'éducation sanitaire et sexuelle en milieu scolaire ces cinq dernières années et l'évolution du nombre de médecins scolaires et d'infirmières scolaires par rapport au nombre d'élèves sur la même période.

Texte de la réponse

Dès le transfert de la santé scolaire à l'éducation nationale, intervenu en 1991, un effort budgétaire significatif a été opéré pour renforcer les effectifs de personnels de santé. Entre 1995 et 2000, 853 emplois d'infirmière ont été créés en loi de finances ; s'agissant des médecins, le potentiel global a été augmenté de 74 emplois et de 150 équivalents-temps-plein durant la période de référence. Ces mesures ont permis d'améliorer sensiblement les conditions d'accueil, d'écoute et de soin de tous les élèves, et plus particulièrement des jeunes appartenant à des catégories socioprofessionnelles défavorisées. Ainsi, le taux moyen d'encadrement en infirmières, qui était d'une pour 2 490 élèves en 1995, sera d'une pour 2 080 lors de la prochaine rentrée scolaire. En ce qui concerne la médecine scolaire, le taux moyen, qui était d'un médecin pour 7 170 élèves en 1995, sera d'un pour 6 210. Il sera encore amélioré par le recrutement de médecins associés, dont la rémunération en heures de vacations a été prévue au budget 2000 par l'ouverture d'une enveloppe spécifique de 3 920 000 francs.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Accoyer](#)

Circonscription : Haute-Savoie (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41555

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2000, page 975

Réponse publiée le : 15 mai 2000, page 2997